

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

• **Contrat de maîtrise d'œuvre – rénovation énergétique et la réhabilitation d'un bâtiment communal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 mai 2023 relative au projet de rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment communal de la mairie de Tanlay. Le Maire propose à l'assemblée de procéder au choix d'un maître d'œuvre.

Il présente à l'assemblée le rapport établi par la commission d'appel d'offres et propose de retenir le projet de contrat de maîtrise d'œuvre établi par SASU Laure JACQUIN en cotraitance avec 3IA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le contrat de maîtrise d'œuvre établi par SASU laure JACQUIN en cotraitance avec 3IA, le forfait de rémunération sera de 59 100.00 € HT pour un projet estimé à 676 000.00 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Convention d'occupation temporaire – Hébergement de loisirs au port de Tanlay**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale l'avis d'appel à candidature publié le 19 juin 2023 relatif l'installation d'un bateau de plaisance d'hébergement de loisir au port de Tanlay. Le Maire informe l'assemblée municipale de l'unique candidature reçue suite à la parution de cet avis et annonce qu'il s'agit de Monsieur DROSSON Thierry et Madame PIOTROWSKI Emmanuelle proposant l'activité recherchée sur leur bateau dénommé « Amazone ».

Afin de mettre en place cette activité et d'en définir les modalités, il convient d'établir une Convention d'Occupation Temporaire entre les usagers et la commune de Tanlay.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la candidature de Monsieur DROSSON Thierry et Madame PITROWSKI Emmanuelle.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Schéma directeur d'assainissement – acte de sous-traitance.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que les travaux du schéma directeur d'assainissement sont en cours. Le Maire informe de la réception par l'entreprise ALTEREO G2C INGENIERIE, titulaire du marché, d'une déclaration de sous-traitance avec l'entreprise EUROFINS HYDROBIOLOGIE SAS, rue Lucien Cuénot -Site Saint Jacques II-54320 MAXEVILLE pour les analyses hydrobiologies et physico-chimiques

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la déclaration de sous-traitance avec l'entreprise EUROFINS HYDROBIOLOGIE SAS pour les analyses hydrobiologies et physico-chimiques pour un montant de 5 674.62 € H.T soit 6 808.54 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Devis extension réseau AEP – VEOLIA (Annule et remplace la délibération N° 2023-0027)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'extension de réseau d'adduction en eau potable au niveau du port de Tanlay de l'autre côté du pont.

Il y a lieu de se prononcer sur le devis proposé par VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VEOLIA pour une montant de 34 607.75 € HT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.**

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier **2024**.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 08/06/2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place de la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Bail terres FAILLOT Fabien**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 14 septembre 2021 relative à la convention de mise à disposition des terres « La Colignière » avec M FERRARND Denis.

Celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite le Maire propose de louer cette parcelle « La Colignière » de 6 HA 56 a 90 ca, cadastrée 372 ZC N° 28 à Monsieur FAILLOT Fabien à compter du 01.10.2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide que la parcelle énoncée ci-dessus sera loués à Monsieur FAILLOT Fabien, le bail sera conclu pour une période de 9 années à compter du 1^{er} octobre 2023 pour un loyer annuel de base de 760.00 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Tarif des affouages pour l'année 2023 / 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les différents tarifs appliqués pour une portion d'affouage ces dernières années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de fixer le tarif à 45 euros la portion pour l'année 2023-2024 sur chacune des trois communes associées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Demande de subvention – Fonds Patrimoine Remarquable non classé » - CCLTB**

Monsieur le Maire rappelle les devis n°2023/DS/101T et n°2023/DS/155 de l'entreprise Didier SAUCOURT concernant la restauration du calvaire de Tanlay.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune le Tonnerrois en Bourgogne accompagne ses communes membres dans le cadre de restaurations de patrimoines non classés par une subvention nommée « Fonds Patrimoine Remarquable non classé » à hauteur de 15% du montant hors taxes des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la subvention Fonds Patrimoine Remarquable non classé auprès de la CCLTB à hauteur de 15% et ce pour un montant de 816.75 € pour les travaux de restauration du calvaire

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

• **Délibération n°2023-0044** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre – rénovation énergétique et la réhabilitation d'un bâtiment communal

• **Délibération n°2023-0045** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Convention d'occupation temporaire – Hébergement de loisirs au port de Tanlay

• **Délibération n°2023-0046** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Schéma directeur d'assainissement – acte de sous-traitance.

• **Délibération n°2023-0047** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Devis extension réseau AEP – VEOLIA (Annule et remplace la délibération N° 2023-0027)

• **Délibération n°2023-0048** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

• **Délibération n°2023-0049** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Bail terres – FAILLOT Fabien

• **Délibération n°2023-0050** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Tarif des affouages pour l'année 2023 / 2024

• **Délibération n°2023-0051** Visée par la sous-préfecture le 06/09/2023

Objet : Demande de subvention – Fonds Patrimoine Remarquable non classé » - CCLTB

Les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et horaires d'ouvertures.
